



# AFRICA EUROPE FAITH AND JUSTICE NETWORK RESEAU FOI ET JUSTICE AFRIQUE EUROPE

174, rue Joseph II str.  
B 1000 BRUSSELS - Belgium  
Tel. +32.(0)2.234.68.10 / Fax. +32. (0)2.231 14 13  
email: [aefjn@aefjn.org](mailto:aefjn@aefjn.org)  
<http://www.aefjn.org>

## **FORUM d'ACTION**

**n° 56 – Juin 2011**

### **Table des matières**

Ressources naturelles et sécurité nationale	p. 1
Changement climatique, politiques et souveraineté alimentaire, tout est lié	p. 6
Les subsides occidentaux pour le coton mettent les fermiers africains en danger	p. 10
Des prix au lieu de brevets	p. 13
Le gisement de gaz Logbaba à Douala et les préoccupations des résidents locaux	p. 16
Un mouvement d'éloignement de la privatisation de l'eau en Afrique sub-saharienne	p. 18

### **Ressources naturelles et sécurité nationale**

Au 21<sup>e</sup> siècle, la sécurité des nations dépendra de plus en plus de la disponibilité des ressources naturelles et de l'accès à celles-ci. Les pays ont besoin de ressources naturelles pour répondre aux besoins croissants de leur population en augmentation et aux exigences de croissance de l'économie néolibérale. Lorsque les ressources principales ne se trouvent pas sur place mais doivent être importées, la préoccupation principale est d'assurer leur « accès ». Dans la course pour obtenir la part de géant des ressources, le respect des populations du lieu où se trouvent les ressources, la durabilité de la ressource, l'environnement et les besoins des générations futures sont rarement envisagés. Cependant, ceux-ci sont des aspects essentiels d'une exploitation équitable et durable des ressources naturelles, où le concept de sécurité doit inclure les pays producteurs et les pays consommateurs, ainsi que leurs populations.

Pour répondre à l'appétit pour la croissance économique, des quantités croissantes de ressources sont nécessaires. De nouvelles technologies augmentent la production, en épuisant les ressources à des vitesses inconnues jusqu'ici. Ceci exerce une forte pression sur la planète, favorise la dégénérescence écologique, la perte de la biodiversité et influence le changement climatique, ce qui, à son tour, constitue une menace pour la sécurité des pays où sont les ressources et de leurs populations.

#### **1. Sécurité et accès aux ressources**

La sécurité des ressources est devenue une des questions dominantes dans le monde d'aujourd'hui, car beaucoup de ressources naturelles sont essentielles à la technologie moderne et à la vie des peuples du monde. Les ressources naturelles peuvent promouvoir le développement, mais elles peuvent aussi

attirer la cupidité de groupes, d'entreprises et de pays qui cherchent un accès facile et bon marché aux ressources pour en tirer des bénéfices, même au prix d'alimenter l'insécurité et les conflits.

Beaucoup de grands acteurs semblent bénéficier des situations d'insécurité dans certaines régions riches en ressources. Ceci met en question l'assertion qu'une situation pacifique et stable est essentielle à la fois au demandeur et au fournisseur.

### **Biens communs mondiaux**

Les ressources naturelles essentielles à la vie comme l'eau, la terre, l'air, la biodiversité, etc. devraient être considérées comme des biens communs mondiaux, qu'il ne faut pas exploiter et mettre sur le marché comme n'importe quel autre bien. Il faut qu'elles soient reconnues et protégées par des accords internationaux contraignants, et gérées collectivement par la communauté des nations, (pas exclusivement par l'Etat) en vue de servir les besoins de tous.

### **Sécurité des ressources à la fois pour les exportateurs et les importateurs de ressources**

Le libre accès à des ressources naturelles à bon marché fait partie de la sécurité nationale et des intérêts politiques étrangers. La sécurité des ressources se réfère à la sécurité de l'accès aux ressources pour le pays ou l'établissement étranger qui les souhaite. Cependant, la sécurité du pays où se trouvent les ressources et de sa population n'est pas envisagée. La distribution des ressources sur la terre mène à des vulnérabilités importantes. Bizarrement, cette vulnérabilité ne touche pas seulement les pays qui manquent de ressources, mais encore plus ceux où se trouvent les ressources.

Pour faciliter l'accès aux ressources, ceux qui en ont besoin signent des accords internationaux et des chartes avec ceux qui les possèdent. Le problème survient quand les deux signataires ne sont pas à égalité. Le partenaire fort essaiera d'obtenir la ressource au prix le plus bas possible, pour maximiser les bénéfices et minimiser les coûts, mais il ne se souciera guère des besoins du pays qui possède la ressource, ni de sa population.

### **Facteurs qui affectent la sécurité des ressources**

La sécurité liée aux ressources dépend de l'abondance ou de la rareté de la ressource, de la demande, et de son prix. Comme la sécurité des ressources est vue du côté de la demande, des augmentations de prix et des barrières à l'accès sont considérées comme des menaces. Les sociétés peuvent faire pression sur leurs gouvernements pour agir politiquement en vue de faciliter leur accès à des ressources à bon marché.

Les pays occidentaux considèrent comme une menace la compétition accrue de la Chine, de l'Inde et du Brésil pour les ressources africaines. Ils voient aussi comme une menace à la sécurité la restriction récente des exportations chinoises de terres rares<sup>1</sup>.

L'agitation politique et sociale, la guerre, le terrorisme, les catastrophes naturelles, mais aussi la compétition pour les sources de ressources et la manipulation des prix sont quelques-unes des menaces à la sécurité des ressources. Le manque de transparence dans l'achat et la vente de la ressource

---

<sup>1</sup> Les terres rares sont une suite de 17 éléments utilisés dans des produits, depuis les aimants puissants et le raffinement du pétrole jusqu'aux lampes à économie d'énergie, les téléphones mobiles, les écrans et l'équipement militaire moderne. Cette ressource naturelle décisive est relativement abondante mais elle est dispersée et ne se trouve pas souvent sous des formes concentrées et économiquement exploitables. L'Occident était heureux d'autoriser son extraction par la Chine car elle est très polluante.

contribue à l'insécurité. Miner les moyens de subsistance de la population peut mener à l'agitation sociale et politique.

## 2. Sécurité environnementale

**La sécurité environnementale** considère que des facteurs environnementaux contribuent à la tension sociale et politique ou au conflit, et elle envisage l'impact du conflit et des relations **internationales sur l'environnement**. Pour le développement durable, il est essentiel de s'occuper du rôle de la sécurité environnementale.

Les pressions sur l'environnement déstabilisent la façon dont les personnes gagnent leur vie. Une compétition croissante pour des ressources naturelles rares nécessaires à la vie - l'eau, le droit de pêche, la terre et la biodiversité – peut susciter des conflits, de l'instabilité et des vagues de réfugiés de l'environnement. Certains conflits récents à propos de l'environnement confirment cette assertion: les feux de forêt en Indonésie; le conflit entre le Canada et l'Espagne au sujet du droit de pêcher le turbot ; et le conflit pour la terre au Rwanda.

## 3. Conflits pour les ressources

La recherche de ressources a stimulé les conquêtes et les guerres depuis les temps anciens. Les conflits pour les ressources sont aussi anciens que l'humanité. La colonisation était motivée par la recherche de nouvelles routes commerciales et de nouvelles ressources. Les biens, stratégies et méthodes peuvent avoir changé mais la motivation demeure : la soif de bénéfices fournis par les ressources « où qu'elles soient » (pays, océans, déserts, arctique, lune, univers) avec peu de souci des conséquences pour la population et la nature. Des sociétés multinationales aidées par leurs gouvernements parcourent la planète en quête de nouvelles réserves, dans leur compétition pour le contrôle de ressources hautement profitables.

Les ressources naturelles, surtout le pétrole et des minerais rocheux – or, coltan, wolframite, diamants – mais aussi bois et eau, jouent un rôle majeur pour provoquer, prolonger et financer des conflits. Le conflit peut émerger sur la manière dont une ressource est utilisée, allouée ou exploitée et sur les personnes qui en bénéficient. Différents acteurs alimentent le conflit comme moyen d'accéder à la richesse naturelle et de la contrôler. La pauvreté et un niveau de vie en déclin peuvent causer des troubles internes ou se terminer par une guerre, causant ainsi l'insécurité. Les manifestations du printemps arabe attisées par les prix élevés des denrées alimentaires montrent l'impact à longue portée des ressources et de leurs marchés.

Les ressources influencent l'insécurité par l'effet sur un pays : **l'économie** – en payant un prix bas et en rapatriant tous les bénéfices ; **les gouvernements** – en les affaiblissant, les corrompant et en ne rendant aucun compte ; **les gens**, par des conditions de travail injustes ; par l'épuisement et la destruction de l'environnement ; et les **mouvements rebelles** - en les finançant.

Pour assurer l'accès aux ressources, des gouvernements étrangers sont prêts à utiliser n'importe quels moyens : soutenir et financer des dictateurs ; prendre le parti de groupes rebelles ; faire usage des armes, de l'espionnage, de la diplomatie, etc. L'occupation de l'Irak par l'OTAN, le bombardement de la Libye et l'intervention française en Côte d'Ivoire sont des exemples récents. Les perdants dans l'équation sont la population du pays où se trouvent les ressources et les économies moins développées.

Les ressources naturelles ne sont jamais l'unique source d'un conflit. Tout conflit est causé par un ensemble complexe d'événements. La pauvreté, les injustices, des mécontentements ethniques ou religieux et des gouvernements instables jouent un rôle majeur. Mais les ressources naturelles intensifient le danger de l'explosion d'une guerre civile.

### La "malédiction" des ressources naturelles et la sécurité en Afrique

Au cours des dernières décennies, la faim de ressources africaines – minerais, réserves de potentiel hydro-électrique et pétrole sur les terres – a provoqué neuf 'conflits pour les ressources'. Le lien entre les ressources naturelles et les conflits est tellement fort dans le continent que les riches ressources naturelles africaines sont parfois décrites comme une « malédiction » car elles ont contribué à l'usage de la violence et à des violations massives des droits humains.

Des sociétés, des pays, des groupes et des individus se sont efforcés de profiter des vastes ressources naturelles de l'Afrique en jouant un rôle trouble dans la région, soit en motivant, soit en alimentant des conflits armés dans leur but de contrôler des gisements de pétrole et des minerais, aux dépens de la souffrance de la population. Des quantités d'acteurs influencent aussi les conflits : commerçants de l'ombre, contrebandiers, personnages officiels locaux corrompus, trafiquants d'armes, opérateurs de transport, groupes rebelles et compagnies de mercenaires. Les guerres d'Angola, de Liberia et de Sierra Leone se faisaient par la vente de diamants. A l'est de la RD du Congo, l'exploitation des mines joue un rôle important dans le conflit.

L'Afrique n'a pas réussi à transformer son énorme potentiel et sa richesse en bénéfices et développement pour sa population. Le contrôle des ressources naturelles et de leurs revenus reste souvent aux mains d'une petite élite. Des revenus de l'exploitation des ressources sont souvent utilisés pour l'enrichissement personnel et pour construire un soutien politique.

#### 4. Les principaux acteurs "externes": AFRICOM et l'UE

La responsabilité et le rôle joué dans les conflits par des acteurs internes: gouvernements, groupes rebelles, fournisseurs et bénéficiaires de l'exploitation des ressources sont bien connus ; nous ne considérerons que les acteurs externes.

**AFRICOM**, le nouveau commandement militaire pour l'Afrique, déclare "étayer la sécurité régionale et améliorer les efforts humanitaires », mais il est vu par beaucoup comme un outil des Etats-Unis pour pousser son ordre du jour collectif en vue d'accéder aux vastes ressources naturelles de l'Afrique. Les Etats-Unis ont soutenu l'avancée du Rwanda à l'est de la RD du Congo pour ouvrir ses vastes richesses minérales à des sociétés minières basées en Amérique du Nord.<sup>2</sup> Des millions de dollars américains d'AFRICOM vont à des entrepreneurs militaires pour qu'ils entraînent la force de maintien de l'ordre de l'Union africaine et lui fournissent la logistique militaire. La mission inaugurale d'AFRICOM en Libye a renforcé la conviction des Africains qu'AFRICOM promeut les intérêts stratégiques des Etats-Unis.

**L'Union Européenne (UE)** n'a pas encore de politique externe, bien que le nouveau Service d'action européenne extérieure vise à augmenter l'influence de l'UE dans le monde. Des pays de l'UE sont intervenus dans différents conflits africains. La récente intervention française en Côte d'Ivoire en est un exemple. Ils participent aussi activement à des actions de l'OTAN en Irak et en Libye.

L'UE se sent menacée par la compétition de la Chine, de l'Inde et du Brésil en quête de ressources africaines. L'UE prend différents moyens pour maintenir son influence en Afrique.

---

<sup>2</sup> Témoignage de Madsen devant le congrès des Etats-Unis en 2001

## Vers la sécurité des ressources pour tous

Différentes approches sont nécessaires pour promouvoir la sécurité des ressources pour tous.

**A court terme** : transparence à tous niveaux (sociétés et gouvernements) ; coopération internationale par des accords multilatéraux<sup>3</sup> équitables ; restriction des produits pour les conflits ; usage durable et responsable des ressources naturelles ; réduction de la dépendance (réparer, recycler, réutiliser) ; gouvernance juste des gouvernements nationaux ; inclusion des facteurs 'externes' sociaux et écologiques dans les calculs économiques. De meilleures politiques aideraient à diriger la richesse des ressources vers le développement et la réduction de la pauvreté. Il est temps que les actionnaires nationaux et internationaux décident de transformer les ressources de l'Afrique en bénédictions pour ses états et sa population.

**A moyen terme**, sont nécessaires de nouvelles relations avec la nature, le recouvrement par les états de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et la fin de l'allocation privée de ces ressources. Cet équilibre nécessite, non seulement la volonté politique du côté de tous les partenaires, mais surtout un changement du système international.

**A long terme**, une meilleure sécurité pour tous exige **un nouvel ordre international juste** et un **changement de comportement personnel**. Cela signifie une nouvelle approche des relations entre êtres humains, et que leur relation à la nature – la source de toute vie – passe de l'exploitation au respect. Le « nouvel ordre » nécessite des cadres internationaux pour la gouvernance des ressources et la gestion collective des biens communs mondiaux, en vue de les mettre à la disposition de tous. Le nouvel ordre demande de : servir la vie de tous sur la planète Terre ; répondre aux besoins des pays en voie de développement ; faire des populations des pays où se trouvent les ressources les principaux bénéficiaires de leur exploitation ; prévoir la protection de l'environnement et empêcher la dégradation des ressources. En même temps que les changements politiques et structurels, un **changement de comportement personnel** pour vivre de manière plus austère est essentiel pour diminuer la consommation. Ceci ne signifie pas la fin de la croissance, mais un changement dans le mode de production des biens et services.

D'autres orientations possibles seraient : stopper la spéculation sur les denrées alimentaires ; réguler la production des agro-carburants pour qu'ils respectent la biodiversité ; conserver la qualité du sol et de l'eau ; soutenir l'agriculture familiale ; adopter des mesures pour limiter l'accroissement de la température de la terre à 1° C (21<sup>e</sup> siècle) ; instaurer un contrôle public sur le pétrole et les minerais grâce à un code international d'exploitation.

Begoña Iñarra

---

<sup>3</sup> Dans les relations internationales, multilatéral se réfère aux multiples pays qui travaillent de concert sur un problème donné. Des organisations internationales, telles que l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sont multilatérales par nature.

## **Changement climatique, politiques et souveraineté alimentaire, tout est lié**

Les Africains souffrent déjà des effets du réchauffement climatique sur l'agriculture, la pêche et les ressources forestières. Mais une politique du climat sans remise en cause des autres politiques serait absurde.

En effet, l'Afrique est très vulnérable aux changements climatiques et à la variabilité du climat non seulement à cause de ses terres arides ou semi-arides, mais aussi à cause de facteurs économiques et politiques tels que la pauvreté endémique, la faiblesse des institutions, les réalités complexes de conflits et bien sûr, les orientations politiques concernant la gestion de l'eau, le secteur agricole, la pêche, l'environnement, l'énergie et le commerce.

Les orientations politiques et les choix d'investissements sont donc cruciaux. Ils ont de graves conséquences pour beaucoup de pauvres.

Jetons un coup d'œil sur quelques facteurs de production alimentaire sur lesquels le réchauffement du climat exerce d'intenses pressions et pour lesquels certains choix politiques sont à revoir.

### **1. L'impact sur l'eau**

Le secteur agricole est le plus touché par la diminution en eau disponible. Nicholas Stern<sup>4</sup> prédit qu'une augmentation de 3-6°C en Afrique australe entraînera une diminution des disponibilités en eau de 30 à 50 % dans les prochaines années !

L'augmentation de l'évaporation, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des inondations et sécheresses et la diminution des pluies et du débit des rivières<sup>5</sup> ainsi que le raccourcissement des saisons menacent la productivité des cultures et les espèces cultivables.

Une meilleure gestion de l'eau et une utilisation plus efficace sont donc primordiales, non seulement au niveau des citoyens mais aussi et surtout au niveau des gouvernements africains. La promotion de pratiques agricoles qui consomment peu d'eau, qui réduisent l'évaporation et qui sont adaptées aux conditions locales est essentielle. Le soutien technique et financier aux moyens de gestion de l'eau, comme par exemple les citernes souterraines pour conserver l'eau plus longtemps, est nécessaire.

### **Eviter les mauvais choix**

Les barrages hydroélectriques menacent les débits des rivières, le dépôt d'alluvions, l'agriculture autour des rivières, la pêche et la disponibilité en eau domestique (qui représente 10% de l'eau consommée mondialement). De plus, les planificateurs n'ont pas intégré le facteur changement de climat pour estimer l'alimentation et la capacité de ces barrages. La politique de l'énergie doit promouvoir des solutions à l'échelle locale qui s'appuient sur les technologies adaptées aux réalités (ex : four solaire).

---

<sup>4</sup> Nicholas Stern a rédigé un rapport économique chiffrant les conséquences financières du réchauffement climatique et argumentant la nécessité de revoir les politiques pour réduire ce réchauffement.

<sup>5</sup> Pour une réduction de 10 % des pluies, on peut avoir une réduction de 50 à 70 % du débit des rivières (50 % en Afrique du nord et 70 % de l'Orange en Afrique du Sud), selon Mr de Wit, climatologue à l'Université du Cap.

Le Sénégal et d'autres Etats africains font marche arrière par rapport à la privatisation de la distribution de l'eau suite aux mauvaises expériences avec les multinationales. Celles-ci avaient vanté leurs capacités de gestion auprès des gouvernements en difficulté de fournir de l'eau potable aux citoyens. La population urbaine galopante nécessite plus d'eau. Il faut donc aller la chercher plus loin, ce qui augmente les coûts de transport, stockage, traitement et distribution. Mais les multinationales ont pour but le profit et pas le service aux populations, ni la gestion durable de l'eau à long terme. Dans une telle perspective, les Etats ne peuvent pas leur déléguer leur responsabilité vis-à-vis des citoyens. Au contraire, ils doivent inscrire dans leurs lois le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement reconnu par l'ONU en juillet 2010; puis prendre les mesures pour en garantir l'application.

## **2. L'impact sur les terres agricoles**

La qualité et l'étendue des terres agricoles sont menacées à la fois par les conséquences du réchauffement climatique et par certains choix politiques et certains investissements qui privent les africains de leur terre et des ressources qu'elle contient. Cela, alors qu'une grande partie de la population africaine dépend de l'activité agricole. L'agriculture contribue aux revenus des Etats africains. Le changement de climat menace un nombre considérable de terres agricoles en Afrique. Les récoltes pourraient diminuer de moitié d'ici 2020 dans certains pays et la production agricole devrait être abandonnée dans certaines grandes régions où l'agriculture est marginale. A l'horizon 2080, la surface des terres arides ou semi-arides en Afrique se sera sans doute accrue de 5 à 8 %. Les forêts, les herbages et autres écosystèmes naturels sont déjà en train de changer, surtout en Afrique australe<sup>6</sup>.

### **Politique agricole**

Le soutien prioritaire à la petite agriculture est décisif. Cela concerne près de ¾ des Africains. Plusieurs économistes ont montré que cela contribuerait positivement aussi au développement des autres secteurs de l'économie rurale. Les grandes plantations marginalisent de nombreux petits producteurs. Elles exercent une pression sur les terres et l'eau. Beaucoup, menées par les multinationales, visent les produits d'exportation au détriment de la souveraineté alimentaire et sans tenir compte de leur impact socio-économique et environnemental. Pire, elles contribuent au réchauffement du climat et au gaspillage de l'eau par leur mode de production.

Malheureusement, la plupart des gouvernements africains ont accueilli les spéculateurs et investisseurs en culture pour biofuels sans avoir prévu de cadre politique pour protéger les occupants et les utilisateurs de la terre, ni pour préserver les ressources naturelles, ni pour garantir une plus-value pour la nation (partage de la production et des bénéfices), ni pour renforcer le droit des travailleurs, ni pour obliger les compagnies à endosser leurs responsabilités quant aux impacts négatifs qu'elles provoquent.

De plus, nombre de représentants politiques corrompus accordent des terres aux investisseurs et aux spéculateurs étrangers au détriment des populations locales et du bien commun. Ils leur cèdent de grandes étendues de terres agricoles ou forestières de qualité et avec les ressources en eau, même si elles sont déjà utilisées. Ils vont même jusqu'à accorder à ces nouveaux venus un droit de priorité pour l'utilisation de l'eau. Ils leur permettent de dévier les cours d'eau sans égard pour les autres utilisateurs. Ils ne les sanctionnent pas pour la pollution des rivières ou lacs qu'ils provoquent, ni pour les dégâts collatéraux. Ils exploitent le flou légal laissé par la coexistence de lois coutumières et de lois écrites dans la Constitution. Enfin, ils profitent du manque d'information des villageois tant sur les finalités du

---

<sup>6</sup> Source : FAO : « Impact du changement climatique sur les disponibilités en eau pour l'agriculture » <http://www.fao.org/news/story/fr/item/79964/icode/>

contrat que sur les droits des citoyens et les devoirs des autorités légales. La majorité du bénéfice va dans les poches de l'acquéreur étranger. Lorsqu'il s'agit d'un spéculateur, son investissement n'est pas réinvesti dans l'économie. Tout cela résulte au déplacement de communautés entières et à la destruction de l'environnement. S'ensuivent des impacts socio-économiques graves dans un contexte où la souveraineté alimentaire est déjà menacée par l'impact négatif du climat sur les ressources naturelles.

### **Quelques initiatives**

Face à de tels abus de pouvoir et à l'ampleur du phénomène, la société civile et des organisations internationale se sont levées, chacun avec ses objectifs. -

La société civile africaine a pu se prononcer dans les consultations de la FAO en vue d'établir des directives sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts<sup>7</sup>. Celles-ci se distinguent des autres initiatives parce qu'elles sont basées sur le droit à l'alimentation et sur la consultation sur tous les continents de tous les intervenants (civils, privés, gouvernements, experts). Deux premières versions ont été publiquement soumises aux critiques. Le texte final des directives volontaires sera soumis à l'examen du Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA) fin 2011. La société civile a désormais une place reconnue dans le nouveau CSA qui a été réformé à la suite de la crise alimentaire de 2008.

Dans le code de conduite pour la politique foncière en Afrique<sup>8</sup> qu'elle a publié, l'Union Africaine relève la valeur culturelle et spirituelle de la terre pour les Africains.

### **3. L'impact sur les plantes agricoles**

Les experts de l'IAASTD<sup>9</sup> et de plusieurs autres études montrent que la clef de la souveraineté alimentaire réside dans la diversité des plantes et des semences. Plus il y a d'espèces différentes dans une même région, meilleur est le potentiel d'adaptation au changement climatique (température, pluies, longueur de saison) et de résistance aux insectes et maladies. Et donc meilleure est la production agricole. Or celle-ci doit augmenter avec la population.

### **Conflit d'intérêts**

Cependant, les multinationales poussent les gouvernements à restreindre la liberté d'échange, de stockage et de multiplications des semences et des matériaux végétaux (tubercules). Elles demandent actuellement une réforme de la législation européenne qui aura des conséquences pour les Africains du fait des échanges et des accords commerciaux.

Elles sont très actives au niveau des gouvernements, des universités et des centres de recherche et de vulgarisation en Afrique. Depuis les lois jusque dans les orientations des recherches et de la formation, elles promeuvent l'implantation des produits et des pratiques agricoles dont elles tirent profit sans

---

<sup>7</sup> Pour plus d'info, voir : <http://www.fao.org/nr/tenure/directives-volontaires/fr/>

<sup>8</sup> Pour le lire : voir : <http://www.au.int/fr/dp/rea/sites/default/files/Framework%20and%20Guidelines%20on%20Land%20Policy%20in%20Africa.pdf>

<sup>9</sup> IAASTD : Rapport d'experts mondiaux sur les connaissances, les sciences et les technologies agricoles capables de nourrir le monde de façon équitable et durable [http://www.agassessment.org/docs/Global\\_SDM\\_050508\\_French.htm](http://www.agassessment.org/docs/Global_SDM_050508_French.htm)

rencontrer les besoins de souveraineté alimentaire des africains. Elles ne tiennent pas compte non plus de la protection de l'environnement et des écosystèmes, ni de la diversité biologique, ni de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elles visent la maîtrise de l'ensemble du marché agricole.

Afin de parer aux impacts du climat et de garantir la souveraineté alimentaire de leurs citoyens, les gouvernements africains doivent prendre des mesures légales pour protéger et pour promouvoir le 'droit des agriculteurs à conserver, utiliser, échanger et vendre les semences de ferme'<sup>10</sup>. Il leur incombe aussi de protéger et diffuser les savoirs traditionnels.

La protection de la souveraineté alimentaire et l'adaptation au climat passent par le soutien à la petite agriculture qui intègre les éléments de l'écosystème. Cela s'appelle l'agro-écologie. Nombre d'Africains la pratiquent déjà sans être reconnus et encore moins encouragés, voire plutôt menacés.

#### **4. L'impact sur la pêche**

Faunes et flores aquatiques sont menacées. Les coraux, à la base de la chaîne alimentaire de la faune des océans, sont détruits par l'augmentation de température et aussi par la raréfaction de certains poissons.

Les gouvernements africains doivent mettre en place des politiques en faveur des communautés locales de pêche « artisanale ». Parce que celles-ci s'adaptent aux poissons disponibles sans dilapider les réserves pélagiques. Par-dessus tout, elles sont un facteur de développement socio-économique pour les communautés du littoral. A l'inverse, les compagnies étrangères avec de gros bateaux pêchent en fonction des consommateurs étrangers en épuisant les réserves des mers et en abîmant la chaîne alimentaire des poissons. Elles n'apportent pas de bénéfice pour les populations locales.

#### **Des choix politiques vitaux**

Nous pourrions citer bien d'autres choix politiques qui ont un impact direct ou indirect sur la vie sociale et économique des Africains, et qui répondent bien ou mal à la pression du climat. Tout se tient. C'est ce que les rapports sur le climat (GIEC<sup>11</sup>) et sur l'agriculture (IAASTD<sup>8</sup>) mettent en évidence. Le climat est un thème transversal, à la fois cause et conséquence des défis politiques divers.

En définitive, les gouvernements africains doivent fonder l'ensemble de leurs politiques, de leurs choix d'investissements et des accords avec l'Union européenne et d'autres partenaires sur le droit à l'alimentation et bien d'autres droits socio-économiques auxquels ils ont souscrit. Mieux, ils doivent prendre les mesures pour qu'ils soient appliqués. Pour cela, ils doivent évaluer à l'avance des impacts multiples des différentes options. Ils doivent aussi renforcer la démocratie pour permettre aux citoyens de participer à la gouvernance de leur pays. Enfin, les Etats africains doivent exiger que les pays industriels réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils doivent rejeter les fausses solutions et les pièges, comme les « crédits de carbone » qui ne profitent qu'à ceux qui savent les vendre ou jouer en bourse et qui autorisent les pollueurs à continuer de réchauffer le climat. En amont de certaines catastrophes climatiques, il y a des choix mal éclairés et le déni du bien commun.

Christine Fouarge

---

<sup>10</sup> Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA)

<sup>11</sup> GIEC : Groupe International d'Experts en Climat

## **Les subsides occidentaux pour le coton mettent les fermiers africains en danger <sup>12</sup>**

En mars l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) a présenté son initiative pour le coton à Bruxelles. Beaucoup de pays moins avancés dépendent du coton pour la subsistance des ruraux et des revenus d'exportations. Mais peu d'endroits en dépendent à la mesure des quatre membres de l'UEMOA : le Mali, le Bénin, le Burkina Faso et le Tchad (connus comme le Coton-4 ou C-4) où il compte pour 5% à 10% du Produit intérieur brut (PIB). Avec un PIB moyen par tête de 637 dollars, et faisant partie des pays les moins avancés de la terre, les pays du C-4 dépendent du coton plus que d'aucune autre marchandise pour leurs revenus d'exportation. Dans ces pays, le coton pourvoit à la subsistance de 10 millions des plus pauvres de la terre.

Ces pays produisent du coton à meilleur marché que partout ailleurs – un avantage compétitif qui devrait logiquement placer le C-4 dans une position excellente pour bénéficier du désir toujours croissant du monde pour les produits dérivés du coton. Cependant, les subsides payés à leurs producteurs par les Etats-Unis et l'UE, aussi bien que la Chine et l'Inde, ont fatalement miné la capacité des pays du C-4 à se frayer un chemin hors de la pauvreté. L'offensive « initiative du coton » vise à remettre au sommet de l'agenda de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) les demandes du groupe C-4 des pays d'Afrique occidentale producteurs de coton pour une réforme du secteur cotonnier.

### **L'impact nuisible des subsides sur les cultivateurs de coton en Afrique**

Au cours des neuf dernières années, 47 milliards de dollars ont été distribués par les Etats-Unis, l'Union Européenne, la Chine et l'Inde à leurs cultivateurs de coton. Plus de 24 milliards de ces 47 milliards sont allés à des fermiers des Etats-Unis. La Chine a subsidié ses cultivateurs de coton avec plus de 15 milliards, et l'Europe a donné presque 7 milliards aux siens. Les Etats-Unis sont le plus grand exportateur mondial de coton. D'après les chiffres les plus récents, il compte pour 34% des exportations mondiales. L'Afrique de l'Ouest produit aujourd'hui environ 4% de la production mondiale. Les nations du C-4 exportent virtuellement tout leur coton, surtout vers la Chine.

Ce sont les cultivateurs de coton américains, et les Européens dans une moindre mesure, qui jouissent des bénéfices des subsides, créant ainsi un effet mondial de réduction des prix. Même malgré un récent pic du prix du coton, celui-ci a perdu plus de la moitié de sa valeur par comparaison avec 1975. Pour le C-4, c'est une situation qui signifie une ruine économique. Sans subsides pour les tirer d'affaire, les fermiers africains luttent contre des inégalités insurmontables pour rester dans la compétition. A son tour, le manque de revenus engendrés par le secteur cotonnier signifie que les gouvernements du C-4 n'ont pas les moyens de construire des routes, des ports et d'autres infrastructures pour catalyser une industrie du vêtement qui pourrait employer des millions de personnes et créer une valeur plus élevée dans un secteur sous-développé.

Le déclin des prix du coton en termes réels a désavantagé les cultivateurs africains d'une manière disproportionnée puisqu'ils dépendent aussi lourdement des exportations de coton pour leur subsistance. Ceci explique en partie pourquoi la production du coton chez les 12 principaux producteurs africains de coton a diminué de presque 50% entre 2005 et 2009. Des augmentations des prix du coton

---

<sup>12</sup> Les données de cet article sont tirées de Fairtrade, 2011, *Coton: le roman noir de l'or blanc*.

sur les marchés mondiaux entre la fin 2007 et 2008 sont passées à côté des fermiers d'Afrique occidentale parce que le dollar était faible vis-à-vis du franc CFA.

Les prix mondiaux du coton ne dépendent pas uniquement de l'offre et de la demande de coton. Ils dépendent aussi du niveau des subsides disponibles pour les producteurs et les exportateurs. Un subside est donné aux producteurs de coton; il est basé sur la différence entre le prix mondial et un prix de soutien fixé. En plus de subsides pour la production, les producteurs de coton de l'UE reçoivent aussi des subsides pour des nécessités, comme le crédit pour investir dans des machines, des assurances et une irrigation financée par les pouvoirs publics. Les agriculteurs des Etats-Unis reçoivent un prix garanti, quoi qu'il arrive au prix du coton à l'avenir. C'est pourquoi ils sont encouragés à continuer à produire du coton.

Un prix garanti fait que les décisions pour la production ne sont pas entièrement mues par le marché. Des subsides mènent à des niveaux de production plus élevés que ceux que l'offre et la demande détermineraient naturellement dans un libre échange. Le prix mondial s'écroule lorsque la provision de coton est augmentée artificiellement de cette façon. Si les subsides étaient éliminés, la production pourrait décliner dans les pays qui subsidient le coton, mais elle augmenterait rapidement dans les autres pays en réponse à des prix plus élevés. Il en résulterait que la production se déplacerait vers des pays qui produisent à moindre coût, comme le C-4.

Le Comité Consultatif International du Coton (CCIC) dit que les subsides réduisent les prix de 10%; la Banque Mondiale dit qu'il les réduisent de 12,9%, ce qui se monte à une perte annuelle de revenus de 147 millions de dollars. Oxfam calcule qu'en supprimant uniquement les subsides des Etats-Unis pour le coton, les prix mondiaux augmenteraient de 6 à 14%, les prix des producteurs en Afrique occidentale de 5 à 12%, et le revenu moyen des ménages en Afrique occidentale de 2 à 9% - assez pour soutenir les dépenses alimentaires d'un million de personnes.

D'après le CCIC, les Etats-Unis ne sont pas seulement le premier exportateur mondial, mais aussi le pays dont les coûts de production sont parmi les plus élevés : alors que le coût moyen de production est de 0,8 dollars par livre aux Etats-Unis, le coût de la production est de 0,35 dollar au Bénin. Par conséquent, les Etats-Unis subsidient leurs exportations pour être compétitifs vis-à-vis des pays les plus pauvres du monde, qui détiennent aussi un avantage compétitif naturel pour le coton.

Les Etats-Unis peuvent avoir le montant global de subsides le plus élevé, mais l'UE distribue le plus haut montant de subsides par livre de coton. En 2009/10, l'aide moyenne par livre produite en UE était 2,51 dollars, contre 0,14 dollars aux Etats-Unis. Les subsides pour le coton dans l'UE ont commencé comme une partie de la Politique agricole commune (PAC) en 1981, lorsque la Grèce fut le premier pays producteur de coton à rejoindre ce qui était alors la Communauté européenne. L'Espagne suivit peu après et, aujourd'hui, les subsides pour le coton sont distribués à environ 100.000 producteurs en Europe : 10.000 en Espagne et 90.000 en Grèce.

La Commission Européenne est consciente de l'impact nuisible de ses subsides pour le coton sur les cultivateurs de coton africains. Le Rapport de 2007 sur la cohérence de la politique de développement reconnaît que « l'UE continue à dépenser de 800 à 900 millions d'euros par année en relation avec la culture du coton, tandis que le même produit est cultivé en Afrique à moindre coût et en faisant vivre plus de 15 millions de personnes. L'UE n'est pas un producteur de coton important au niveau mondial. Mais en réduisant encore sa production de coton, l'UE ferait un pas qui aurait des chances d'assister les producteurs africains. »<sup>13</sup> En même temps, aucun pas concret n'a été fait par l'UE pour réagir aux conclusions du rapport.

---

<sup>13</sup> Commission Européenne, 2007, *Rapport de l'UE sur la politique de cohérence pour le développement*

## Le problème du coton au niveau de l'OMC

En 2005, l'OMC a essayé de créer un cadre pour le commerce du coton, qui verrait l'élimination par étapes des subsides des Etats-Unis et de l'UE qui faussent le commerce du coton. Cependant, les promesses n'ont pas été tenues. Les ministres du commerce de chaque état membre de l'OMC, y compris ceux de l'UE et des Etats-Unis, ont convenu solennellement, dans la déclaration de l'OMC de Hong-Kong, que le coton devait être traité 'de manière ambitieuse, expéditive et spécifique.' Cependant, la déclaration n'a pas été suivie d'action concrète.

Les chances que le C-4 obtienne un succès significatif dans un procès à l'OMC sont minces. En 2002, le Brésil a utilisé le système de règlement des litiges de l'OMC pour porter plainte légalement contre les Etats-Unis, à cause des subsides de l'Amérique pour le coton. Le Brésil argumentait que les subsides des Etats-Unis pour le coton violaient des accords conclus durant la négociation mondiale précédente : le cycle de l'Uruguay, et que les subsides des Etats-Unis pour le coton faisaient du tort aux cultivateurs brésiliens de coton. Dans une bataille légale interminable à l'OMC, le Brésil a gagné en 2009 le droit d'user de représailles contre les Etats-Unis. L'OMC a condamné les Etats-Unis pour avoir utilisé des subsides à l'exportation interdits et pour avoir dépassé la limite autorisée sur le montant de subsides qui faussent le commerce. Au début 2010, un accord provisoire entre les deux nations a abouti à ce que le Brésil suspende les représailles jusqu'à ce que les Etats-Unis établissent un nouveau régime de soutien du coton dans le cadre du prochain projet de loi sur l'agriculture attendu en 2012.

Au cours du procès, les Etats-Unis ont prouvé leur capacité à pousser le système de l'OMC à la limite. Ils ont utilisé des procédures et des appels pour prolonger et postposer les sentences finales. En fin de compte, l'accord avec le Brésil ne cherche pas à éliminer les subsides, seulement à les limiter.

Le C-4 est dans la même situation légale que le Brésil et il pourrait aussi entamer un procès contre les Etats-Unis. Cependant, pour le C-4, le fait d'introduire sa propre résolution du conflit ne lui donnerait qu'une victoire morale. En pratique, les mesures de représailles s'appliquent aux importations. Le Brésil a beaucoup de moyens pour exercer des représailles contre les Etats-Unis, mais les pays du C-4 n'importent pas beaucoup des Etats-Unis. Des sanctions sur cette petite quantité ne toucheraient pas fort l'économie des Etats-Unis. De plus, la résolution des conflits a comme objectif l'observance des lois et engagements existants. Ce que le C-4 désire et dont il a besoin, c'est un nouvel engagement pour éliminer tous les subsides sur le coton qui faussent le commerce. Le seul moyen d'obtenir cela, ce sont des négociations à l'intérieur d'un cycle comme le Cycle de Doha. Maintenant cependant, avec les négociations du Cycle de Doha qui n'aboutissent à rien, il faut trouver de nouvelles opportunités pour traiter le problème. En ce sens, l'initiative de l'UEMOA pour le coton est un premier pas important pour attirer l'attention et mettre en lumière les difficultés auxquelles font face les planteurs de coton en Afrique.

Thomas Lazzeri

## Des prix au lieu de brevets

Les prix de l'innovation médicale sont une proposition créative qui offre une alternative aux brevets pour des médicaments. Les prix pour l'innovation pourraient encourager une recherche plus efficace, menant à de meilleurs résultats de santé en promouvant le développement de cures pour des maladies qui ont été dédaignées par les producteurs. Ils pourraient mener à des médicaments moins chers et éliminer certains des problèmes associés au système actuel de brevets.

L'objectif principal de ce nouveau système de prix est d'envisager la santé comme un bien public, où le traitement efficace des personnes passe avant les bénéfices économiques.

### 1. Les défauts du système actuel de brevets pour les médicaments

Le système actuel de financement de la Recherche et Développement (R&D) pour de nouveaux médicaments par l'octroi d'un brevet à l'inventeur a de graves conséquences pour les budgets de santé publique et pour la recherche de nouveaux médicaments. Le système ne répond pas aux défis et besoins actuels en matière de santé.

Les brevets sur les produits médicaux accordent un monopole temporaire (10 à 20 ans) sur un produit à l'inventeur ou à la firme qui invente le produit. Les brevets sont censés être une rétribution sur le coût de la recherche. Le brevet garantit à un producteur la possibilité de fixer le prix du médicament breveté, indépendamment du coût de la production. Ceci entrave l'accès aux médicaments brevetés. Durant la vie du brevet, des versions génériques des médicaments ne peuvent être produites ni vendues. Les sociétés qui possèdent un brevet cherchent à retarder et décourager la compétition par le générique en prolongeant la vie du brevet par des innovations qui ont à peine un effet thérapeutique.

L'octroi de brevets fait que la grande partie de la recherche médicale actuelle est guidée par le profit plutôt que par les besoins. Des sociétés investissent des montants élevés dans la Recherche et Développement (R&D) pour des produits peu importants au point de vue médical (régime amaigrissant, perte de cheveux ou impuissance) avec un vaste marché, mais elles n'investissent pas dans des domaines d'intérêt public, comme des maladies tropicales négligées, puisque ces patients sont pauvres et que le marché apporterait un bénéfice mince. Selon MSF, sur un total de 1.393 nouveaux médicaments approuvés entre 1975 et 1999, seulement 1% (13 médicaments) étaient destinés à une maladie tropicale. D'après Prescrire International, sur les 984 nouveaux médicaments de la période de 2000 à 2009, 2% seulement représentaient un réel progrès thérapeutique pour les patients. D'autres organisations médicales évaluent qu'entre 75% et 90% des nouveaux médicaments ont peu ou pas d'effet thérapeutique.

Dans les pays riches, les médicaments les plus chers sont poussés par le système médical bien au-delà du bénéfice des médicaments. Dans les pays en voie de développement, beaucoup de patients ne peuvent être traités, à cause du coût élevé des médicaments pour le système de santé ou pour la poche des patients. Ceci peut être une question de vie et de mort. Un autre aspect collatéral des brevets est la restriction des informations aux autres. Les brevets deviennent une barrière pour les chercheurs et pour une innovation ultérieure des médicaments.

D'autres aspects qui montrent les limites du système de brevets sont: le vieillissement de la population, le prix élevé des médicaments pour certaines maladies (cancer, cœur), et l'impact de la crise économique sur les budgets de santé. Même dans les pays riches, le fardeau croissant des prix des médicaments sur les budgets nationaux de santé devient insupportable. L'Espagne et l'Allemagne ont coupé les dépenses pour les médicaments. La plupart des pays africains sont incapables de payer pour

les médicaments nécessaires dans le système de santé publique et les patients doivent se les procurer en privé, ce qui augmente le danger d'obtenir des médicaments falsifiés ou de qualité inférieure.

Le lien entre le coût de R&D et les prix des médicaments dans le système actuel fait que les médicaments deviennent inabordables, non disponibles ou non adaptés à la fois pour les pays en voie de développement et les pays développés. Le modèle actuel de monopole des brevets pour les innovations biomédicales est non durable et inefficace ; c'est la même chose que pour les autres mesures de propriété intellectuelle (PI) telles que l'exclusivité des données.

Malgré une reconnaissance croissante des échecs du modèle R&D basé sur la propriété intellectuelle, l'UE et d'autres pays industrialisés (Etats-Unis, Australie) continuent d'exporter ce modèle vers les pays en voie de développement par des accords de commerce bilatéraux et internationaux.

Au cours des dernières années, une série de facteurs concernant l'innovation sont devenus évidents: le besoin de détacher le prix du médicament du coût de la recherche; d'accorder dans la recherche la priorité à l'approche motivée par les besoins; et de considérer l'accès comme une partie intégrante du processus de R&D. La recherche de nouveaux modèles d'innovation et de recherche médicale répondant à ces évidences est devenue une priorité.

## 2. Les nouveaux modèles

Briser le lien entre le prix des médicaments et le coût de la recherche signifie découvrir de nouvelles manières de payer pour la R&D sur les médicaments. Les nouveaux modèles doivent être guidés par les besoins de la société et les priorités de la santé publique. Pour faciliter la recherche continue, la « connaissance » attachée à la recherche doit être rendue publique et disponible.

Ces dernières années, une gamme de propositions et d'initiatives pour la Recherche et développement sur les produits de santé, qui promeuvent l'accès et les bénéfices thérapeutiques, a été essayée et proposée. Nous présentons certaines des initiatives déjà en usage.

Une série de décisions ont été prises au niveau international (OMS<sup>14</sup>, Etats-Unis<sup>15</sup>, UE<sup>16</sup>) dans l'effort pour séparer le coût de R&D du prix des médicaments. L'UE s'est engagée à explorer cette séparation, à stimuler la recherche dans des domaines prioritaires et à récompenser les résultats qui répondent aux critères suivants : prix abordable, accessibilité et impacts réels sur la santé, par ex. compétition de tiers, subventions à de petites sociétés pour R&D et prix.

“UNITAID Medicines Patent Pool” (Fonds commun de brevets médicaux) encourage le développement de formulations adaptées pour offrir l'accès à des médicaments plus appropriés et moins chers en permettant la manufacture compétitive de génériques. Les détenteurs de brevets sont encouragés à joindre le groupe. L'objectif initial serait des antirétroviraux (ARV) à usage pédiatrique.

L'initiative de “Open Source Drug Discovery (OSDD) “ (découverte de médicaments à source ouverte) est un modèle innovant de partenariat (4511 membres parmi 130 pays) qui vise à fournir des soins de

---

<sup>14</sup> L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS): *Stratégie globale et plan d'action de l'OMS sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle*. Elle a formé un nouveau groupe de travail d'experts sur le financement de R&D innovante.

<sup>15</sup> Etats-Unis, *l'Acte de financement de prix d'innovation médicale de 2007* amènerait un profond changement dans la manière dont nous finançons de nouveaux médicaments. Un lien vers le texte du projet et une description détaillée de la manière dont il fonctionne sont disponibles.

<sup>16</sup> Union Européenne (UE): Les *Conclusions du Conseil sur la santé mondiale* (mai 2010) font appel à un cadre mondial coordonné pour R&D. La *Communication sur l'innovation Union* (juin 2010) propose un système plus efficace avec plus de valeur pour l'argent sur R&D, coopération entre chercheurs et novateurs, et reconnaissance de l'importance de la compétition.

santé abordables au monde en voie de développement. Il se base sur un système d'attribution de récompenses pour des solutions à des défis temporaires. Il surmonte les contraintes du modèle de propriété intellectuelle (PI). Il se concentre sur les maladies négligées par les grandes sociétés pharmaceutiques

### 3. Modèle de financement de prix pour innovation et accessibilité

Dans les dernières années, l'idée de prix pour faire progresser davantage les solutions pharmaceutiques aux problèmes mondiaux tels que le sida, la tuberculose et beaucoup d'autres a continué à progresser. Le prix rembourserait les investissements en Recherche et Développement (R&D) pour de nouveaux médicaments. Ceci permettrait d'éliminer les brevets et les autres barrières de propriété intellectuelle à la recherche et à l'accès aux médicaments, et ainsi elle détacherait les prix des médicaments de la recherche. Les produits seraient disponibles immédiatement sans qu'on doive attendre l'expiration du brevet. Des prix extrêmement attractifs pour les gagnants de compétitions ouvertes pourraient encourager la recherche et le développement sur de nouveaux médicaments dans les pays en voie de développement. Le prix permettra au produit final d'être disponible pour tous les gens. Il sera orienté vers les médicaments pour les maladies où le marché échoue, et permettra une compétition générique en vue d'abaisser le prix des médicaments

L'idéal serait un **Prix mondial**. Entre-temps on est déjà en train d'expérimenter des modèles partiels. Aux Etats-Unis, deux nouveaux projets de loi cherchent à introduire des prix en vue d'éliminer toutes les barrières légales à la manufacture et la vente de versions génériques de médicaments et de vaccins. Le projet le plus ambitieux est "**Medical Innovation Prize Fund Act (MIPF)**" (**l'acte de financement du prix de l'innovation médicale**), qui s'appliquerait à tous les médicaments prescrits. Il créerait un fonds égal à 0,55% du produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis (plus de 80 milliards de dollars par an au niveau actuel du PIB des Etats-Unis). La proposition la plus étroite est "**Prize Fund for HIV/AIDS Act**" (**l'acte de financement du prix pour VIH/sida**), qui ne s'appliquerait qu'aux traitements du VIH/Sida. Il serait financé à hauteur de 0,02% du PIB des Etats-Unis (environ 3 milliards de dollars par an au niveau actuel du PIB des Etats-Unis.) Pour recevoir la récompense, les sociétés devraient accorder un brevet au fonds commun de brevets UNITAID. Le fonds aurait aussi un dividende pour l'innovation, qui permettrait aux donateurs d'acheter les médicaments à un prix marginal.

Une autre proposition est le **Fonds du prix pour le cancer**, qui paierait des sociétés en se basant sur la valeur d'impact thérapeutique et de santé de leurs médicaments. La production générique réduirait les restrictions de l'accès et chaque patient pourrait avoir accès aux traitements les plus efficaces du cancer.

Les prix pourraient être financés par de l'argent public, des fonds d'assistance étrangers, des fondations, des organisations mondiales et des compagnies d'assurance qui bénéficieraient du prix moins élevé des médicaments.

L'intérêt des prix est que les sociétés sont récompensées directement pour l'innovation, pas par l'octroi de monopoles intellectuels, ce qui rend inévitablement l'accès difficile. En dissociant les récompenses pour un investissement réussi dans R&D des ventes des produits, le nouveau modèle permettra aux gouvernements de créer des stimulants plus efficaces et utiles pour R&D, qui se focalisent sur des inventions qui améliorent la santé.

Ces prix mettront la "connaissance" des médicaments gagnants à la disposition de n'importe qui pour les fabriquer comme génériques, à un coût très bas, les rendant alors accessibles aux nécessiteux. Le système de prix soutiendra le partage de l'accès à la connaissance. Le résultat de la recherche serait "Source ouverte", rendu public et disponible à d'autres chercheurs qui souhaitent l'utiliser pour

améliorer le produit ou pour fabriquer un nouveau produit. Le produit fini à partir d'une source ouverte ou du matériel de la source, les plans et la documentation doivent à leur tour être mis gratuitement à la disposition du public. Ceci contraste avec le modèle commercial plus centralisé et où la documentation est gardée secrète.

Des brevets seraient toujours disponibles pour des inventions relatives aux médicaments, mais ils ne bloqueraient pas la compétition générique. La recherche financée par l'argent public serait aussi éligible pour recevoir des récompenses du Fonds du prix.

<http://www.greenmediabox.eu/archive/2011/05/31/innovation/> video de la Conférence sur « Les prix et l'innovation dans le domaine des médicaments » au Parlement Européen.

Begoña Iñarra

### **Le gisement de gaz Logbaba à Douala et les préoccupations des résidents locaux<sup>17</sup>**

Durant sa visite au Cameroun en mai, l'auteur de cet article a visité le district Ndogpassi à Douala. A Ndogpassi se situe le gisement de gaz Logbaba sur la terre ferme. "Rodeo Development Limited", une filiale qui appartient entièrement à la compagnie anglaise "Victoria Oil and Gas", a le permis d'exploration depuis 2001 et a commencé à exécuter des forages exploratoires avec "RSM Production Cooperation" et avec son partenaire camerounais "Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)" en 2009.

Environ 155.000 personnes vivent à Ndogpassi. Une grande partie des résidents n'a pas d'accès à l'eau potable, et les connexions téléphoniques qui fonctionnent sont virtuellement absentes. La collecte des déchets ne fonctionne pas non plus et environ un tiers des ménages n'a pas accès à l'électricité. Du gaz a été découvert à Ndogpassi pour la première fois dans les années 1950 quand le Cameroun était encore une colonie française.

La société française ELF a exécuté des forages exploratoires, mais le projet a été abandonné alors, parce qu'ELF s'intéressait à découvrir du pétrole, pas du gaz naturel qui, à l'époque, n'était pas considéré comme intéressant pour le commerce. Maintenant le projet est remis en route et les forages exploratoires de Rodeo ont montré apparemment que le gaz est de très bonne qualité. Entre-temps, la phase d'exploration est terminée et, en avril 2011, un décret présidentiel a autorisé le début de l'exploitation commerciale du gaz. La cérémonie officielle d'inauguration a eu lieu il y a quelques semaines.

---

<sup>17</sup> Cet article se base sur des entrevues avec des personnes de l'endroit, la lettre du président du Victoria Oil & Gas' aux actionnaires en mai 2011 et l'étude d'évaluation de l'impact environnemental et social du projet.

## **Le manque d'information**

J'ai rencontré un résident local dans sa maison, avec l'antenne locale camerounaise d'AEFJN et avec l'ONG camerounaise FOCARFE. Pendant le court laps de temps que nous avons passé là à écouter ses préoccupations, une vingtaine d'autres résidents sont arrivés pour nous faire part de leurs soucis. La première doléance sérieuse qu'ils ont exprimée est qu'ils n'avaient reçu que peu ou pas d'information sur le projet. Ni l'Etat camerounais ni Rodeo n'avaient rempli leur obligation envers la communauté locale de lui fournir des informations accessibles de manière opportune. Ceci s'est passé malgré la Loi-cadre du Cameroun de 1996 sur l'environnement, qui prévoit clairement le *principe de participation*, selon lequel chaque citoyen aura accès aux informations sur l'environnement, y compris des informations sur les substances et activités dangereuses.

Rodeo a tenu ses quelques sessions d'information seulement en août 2010, plusieurs mois après le début des forages exploratoires. Les documents d'information que Rodeo a mis à la disposition des citoyens étaient en anglais, une langue non parlée par la plupart des résidents, qui parlent français. Il est notable que l'étude d'évaluation de l'impact environnemental et social a été effectuée aussi en anglais. Apparemment, la pratique de donner des documents en anglais à des personnes de l'endroit qui ne parlent pas la langue est relativement répandue parmi les sociétés internationales qui fonctionnent au Cameroun. Les sociétés utilisent le statut officiellement bilingue du Cameroun (français et anglais) comme excuse pour donner aux résidents des régions francophones – qui constituent la majorité – des documents rédigés en anglais et par conséquent souvent incompréhensibles pour eux.

## **La question de propriété du terrain et compensation**

D'après l'information disponible, une grande partie du terrain utilisé pour l'exploitation du gaz est un Domaine National, appartenant à l'Etat et classé comme propriété publique de l'Etat. La propriété publique de l'Etat est inaliénable. Cependant, le droit d'occuper une telle propriété peut être accordé par un permis ou un contrat d'occupation. Au début, les forages exploratoires avaient eu lieu sur une surface de 16 ha, maintenant l'exploitation a été autorisée sur une surface de 20 kilomètres carrés.

Les zones affectées par les activités de Rodeo ont été déclarées « inconstructibles » par la municipalité locale en 1998, rendant illégales toutes les constructions ultérieures dans la zone. Cependant, la plupart des résidents locaux n'étaient pas conscients de ce fait et, étant plus familiers des aspects coutumiers de la propriété terrienne que de détails légaux, ils ont continué à bâtir dans cette zone. Certains prétendent même avoir reçu des permis de bâtir après 1998, une revendication que nous avons été incapables de vérifier nous-mêmes. L'étude de l'impact environnemental et social reconnaît que Rodeo doit adopter une "approche extrêmement délicate" des expropriations, ce qui entraîne une "consultation intensive" de la communauté par le biais de ses dirigeants et de ses structures administratives, couvrant des questions telles que le timing et le *modus operandi* des expropriations. L'étude mentionne aussi la nécessité pour Rodeo d'élaborer un Plan de relogement.

Au cours d'une des très rares sessions d'information tenues à Douala en août 2010, Rodeo a déclaré en fait qu'il cherchait du terrain pour reloger les habitants de la zone touchée par l'extraction du gaz. D'après les résidents locaux auxquels nous avons parlé, rien de ceci ne s'est produit, et la plupart d'entre eux attendent encore à la fois des informations et la compensation concrète. Les quelques heureux qui ont reçu une compensation l'ont reçue en espèces, et n'ont pas été relogés. La compensation en espèces est risquée, car elle donne une richesse soudaine aux bénéficiaires qui, dans la plupart des cas, ne sont pas habitués à gérer de telles sommes et risquent de les dilapider, plutôt que

de les investir dans l'achat d'un nouveau terrain ailleurs. AEFJN a demandé par écrit des informations au sujet des plans de relogement ; cette demande est restée sans réponse de Rodeo.

Des résidents locaux avaient essayé de s'organiser en comité civil lorsque la phase d'exploration a commencé, mais l'effort est vite retombé. Le plus grand propriétaire terrien de la zone a reçu sa compensation et a déménagé ailleurs, quittant le comité. D'autres membres du comité s'en sont retirés après avoir reçu des menaces. La situation politique est généralement tendue au Cameroun. Le président Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, a l'intention de se représenter pour un nouveau mandat lors des élections prévues pour cet automne, et les révoltes dans le monde arabe aussi bien que la crise en Côte d'Ivoire ont sonné l'alarme et ont amené le gouvernement à resserrer la vis.

Thomas Lazzeri

## **Un mouvement d'éloignement de la privatisation de l'eau en Afrique sub-saharienne**

### **L'accès à l'eau est un droit humain**

L'approvisionnement en eau est de la plus grande importance car il faut de l'eau pour la boisson, la nourriture, l'hygiène, l'agriculture, etc. En fait, en septembre 2010, le Conseil des droits humains de l'ONU a adopté une résolution reconnaissant le droit humain à l'eau et à l'assainissement comme faisant partie du droit à un niveau de vie adéquat, les états étant les gardiens de ce droit.

Aujourd'hui, le nombre de gens qui vivent dans des zones urbaines en Afrique, sans accès à l'eau chez eux ou dans les environs immédiats, a augmenté de 43% (de 137 millions à 195 millions) entre 2000 et 2008, et la moitié des lits d'hôpitaux du monde sont occupés par des gens atteints de maladies évitables dues à l'eau. Le changement climatique et l'emploi de l'eau comme une ressource non renouvelable ne vont qu'aggraver ces situations affreuses. Récemment, l'augmentation de la privatisation des services d'eau en Afrique sub-saharienne (ASS) au cours des deux dernières décennies a fait l'objet de graves controverses, car des sociétés basées sur le profit ont maintenant le contrôle de l'approvisionnement, et ces sociétés se sont avérées incapables de fournir un service meilleur que celui du secteur public.

### **Une histoire de privatisation d'eau en Afrique sub-saharienne (ASS)**

La privatisation des services publics dans les pays en voie de développement a été encouragée et financée par des institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à la fin des années 80 et au début des années 90, ce qui a causé une privatisation accrue des services de distribution d'eau en ASS à la fin des années 90 et au début des années 2000. On supposait que la privatisation était plus capable de fournir des services de distribution d'eau que le secteur public, car certains gouvernements d'ASS se débattaient dans la corruption et l'inefficacité. Des institutions financières internationales poussaient aussi à la privatisation comme une manière d'attirer de l'investissement étranger direct dans des pays d'ASS pour améliorer leurs économies. Des résultats positifs de la privatisation de l'eau étaient constatés dans des pays à revenus moyens d'Asie du Sud-Est et d'Amérique du Sud, d'où la supposition que ceci fonctionnerait dans des pays d'Afrique à bas revenus.

Des pays donateurs utilisaient aussi leurs budgets d'aide et leurs traités de libre échange pour gagner des affaires pour leurs compagnies nationales. Des contrats de gestion étaient communément utilisés comme une manière de donner à des multinationales des activités sans risques dans le domaine de l'eau, tout en aplanissant la route pour une privatisation finale par location ou concession. La propriété était souvent partagée au début avec une société locale, le financement étant fourni par une banque locale. Des partenariats public-privé étaient aussi encouragés, bien qu'il s'agisse souvent simplement de concessions octroyées à des sociétés privées par des gouvernements.

Cependant, même avec des concessions du gouvernement, les sociétés privées ne s'intéressaient à investir que lorsque le produit intérieur brut d'un pays était assez élevé pour que la population paie, de sorte que la société pouvait en retirer du profit. Ceci a souvent abouti à faire payer davantage pas les ruraux pour leur eau, car leur offrir l'accès revient plus cher aux sociétés et les gens sont habituellement les plus pauvres. Dans la logique de la recherche du profit par la société, ceux qui ne pouvaient pas payer l'eau étaient simplement exclus du projet.

Au début, la privatisation a été dominée par des sociétés multinationales françaises, mais elles ont vite été suivies par d'autres sociétés américaines et européennes, spécialement du Royaume-Uni. En ASS, Saur a servi d'exemple à Conakry (1989), en République de Centre-Afrique (1993), au Mali (1994), au Sénégal (1995), en Afrique du Sud (1999) et en Mozambique (1999). Veolia (anciennement Vivendi) et Suez-Lyonnaise des Eaux ont suivi: Afrique du Sud (1992), Guinée-Bissau (1995), et Cameroun (2000); pour Suez: Gabon (1997), Kenya (1999), Tchad (2000), Burkina Faso (2001), et Niger (2001) pour Vivendi. Des sociétés du Royaume-Uni ont suivi, y compris Biwater et Thames Water en Afrique du Sud (1999), au Soudan (2000), au Nigeria (2003) et au Ghana (2005).

La privatisation des services de l'eau en ASS a eu généralement des effets négatifs. La privatisation a impliqué le renvoi de travailleurs du gouvernement local sans augmentation de l'efficacité du service ou de l'accès à une eau de qualité. Des gains en efficacité attendus de la compétition entre les fournisseurs ne se sont pas produits, car les multinationales ont souvent reçu un monopole grâce à des concessions des gouvernements. Les prix élevés imposés par les sociétés privées et le manque d'approvisionnement alternatif ont forcé beaucoup d'Africains pauvres à utiliser de l'eau contaminée.

De plus, sans régulation par l'état de la fourniture d'eau, on n'exige pas des sociétés privées qu'elles fournissent de l'eau potable et utile à la population qu'elles servent. Des pays pauvres ne sont pas capables d'offrir ce type de régulation ou d'infrastructure, de sorte que les sociétés ne sont pas stimulées à fournir de l'eau potable, même aux clients qui peuvent payer des prix élevés.

Alors que, dans d'autres pays, la privatisation a élargi l'accès à une eau de qualité, la plupart des pays développés comptent sur un approvisionnement public en eau. Aux Etats-Unis, la privatisation de l'eau n'est que de 10% alors qu'en ASS elle est de plus de 30%. Même l'Europe, l'ancien champion de la privatisation, a repassé lentement la propriété au secteur public et elle subsidie largement les coûts de l'eau au public. En fait, une enquête AfroBarometer de 12 pays africains qui entreprenaient des réformes économiques en 1999 et 2001 a révélé que seuls 35% de la population préféraient la propriété privée à celle de l'état.

## **Progrès vers l'accès à l'eau**

Plusieurs progrès ont été faits dans la bataille pour mettre fin à la privatisation des services de l'eau, à la fois au niveau politique régional et à l'intérieur des états d'ASS.

Des groupes de la société civile en Afrique et des utilisateurs en colère ont formé des coalitions pour forcer le gouvernement à annuler les contrats. Veolia a dû partir du Mali, du Gabon, du Tchad, du Niger

et de Nairobi, tandis que Saur a quitté la Guinée. La plus grande partie de la privatisation de l'eau a eu lieu en Afrique du Sud, car l'état peut offrir l'environnement économique le plus stable d'ASS pour l'investissement étranger, mais des groupes démocratiques organisés ont réussi l'opposition là aussi, et elle s'est étendue au Mozambique voisin. En Uruguay, un référendum lancé par la société civile et interdisant la privatisation de l'eau est passé en octobre 2004. Après ceci, des mouvements d'environ quarante autres pays se sont réunis à Nairobi en 2006 pour constituer le Réseau africain de l'eau. Une poussée pour le contrôle public de l'eau se répand aussi en Europe où les Pays-Bas ont fait passer en septembre 2004 une loi bannissant la privatisation de l'approvisionnement public en eau, avec un large soutien des différents partis.

*L'Union Européenne a établi récemment une **Facilité Eau**, avec un budget de 500 millions d'Euro pour les pays ACP signataires de l'Accord de Cotonou, pour aider à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base pour la population désavantagée dans ces pays, en s'occupant activement de la question du fossé de financement. Le fonds visera à soutenir des partenariats public-public dans le domaine de l'eau, là où un autre service public aide un service d'eau à réformer et améliorer sa performance et la qualité de sa gestion, pour des raisons de solidarité plutôt que de profit.*

En 2004, l'Institut Transnational a lancé le Projet de justice pour l'eau, qui a rassemblé des exemples de la manière dont des communautés de différentes parties du monde passent d'une gestion privatisée ratée de l'eau à une gestion publique réussie de l'eau et des services des eaux usées. De plus, en mai 2007, « Amis de la Terre International » a présenté une lettre signée par 138 groupes de 48 pays, demandant aux pays donateurs de retirer leur soutien à « the World Bank's Public Private Infrastructure Advisory Facility » ( Mécanisme consultatif de l'infrastructure public-privé de la Banque Mondiale), agence qui finance des consultants pour conseiller des gouvernements sur la manière de privatiser les secteurs-clés de leurs économies, y compris l'eau. La journée mondiale internationale de l'eau de 2011, organisée par les Nations unies et célébrée annuellement le 22 mars comme moyen d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau douce et de plaider pour la gestion durable de l'eau douce, était intitulée « L'eau pour les villes : réponse au défi urbain » et s'est tenue au Cap en Afrique du Sud.

Finalement, en juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu officiellement l'eau et l'assainissement comme un droit humain. Une résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations unies a clarifié la base de la reconnaissance de ce droit et les niveaux légaux qui s'y relatent, en montrant qu'il est juridiquement contraignant et égal à tous les autres droits humains.

La résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations unies a aussi réaffirmé que la première responsabilité de protéger le droit humain à l'eau et à l'assainissement et d'y répondre relève de l'Etat, même dans les cas où les Etats délèguent le service de distribution d'eau à des entités privées. Bien que la résolution décrive dans leurs grandes lignes les obligations des Etats en ce qui concerne les fournisseurs privés des services d'eau, elle n'examine pas les responsabilités, pour la réalisation du droit humain à l'eau et à l'assainissement, des personnes privées qui utilisent l'eau en grandes quantités.

### **Ce qui devrait être fait maintenant**

Alors que les efforts récents pour élargir l'accès à une eau de qualité et s'éloigner de la privatisation soient recommandables, il faut faire davantage pour assurer que le sort du sixième de la population mondiale sans accès à une eau de qualité soit amélioré immédiatement. Quelques suggestions récentes incluaient l'emploi d'eau de mer pour emporter les déchets des cités plutôt que l'usage d'eau douce nécessaire pour la boisson et les bains ; l'investissement dans des projets hydriques avec des femmes et des jeunes filles parce qu'elles sont souvent les plus impliquées pour se procurer l'eau dans les maisons et elles tendent à offrir presque toujours des retours élevés sur investissement. L'UE et d'autres pays

développés ont envisagé de créer des règlements pour l'exportation d'eau car les pays d'ASS ne sont pas capables de réglementer leurs importations d'eau comme les pays développés. Beaucoup d'organisations et d'universités ont une pléthore d'informations et de recommandations sur l'approvisionnement en eau, que les gouvernements et l'UE pourraient utiliser à leur avantage.

La solution la plus large est d'avancer vers un système de gestion publique avec des réformes pour la transparence, les comptes à rendre et la participation des citoyens et de la société civile. L'accès au soutien financier, technique et organisationnel est nécessaire pour que les gouvernements soient capables d'utiliser la nouvelle technologie et de créer l'infrastructure nécessaire pour fournir à toute leur population une eau de qualité. L'information et l'éducation de la population sont importantes, de sorte qu'elle puisse pousser ses gouvernements à adopter de meilleures politiques de l'eau et prendre de meilleures décisions d'investissement.

Katie Van Geem